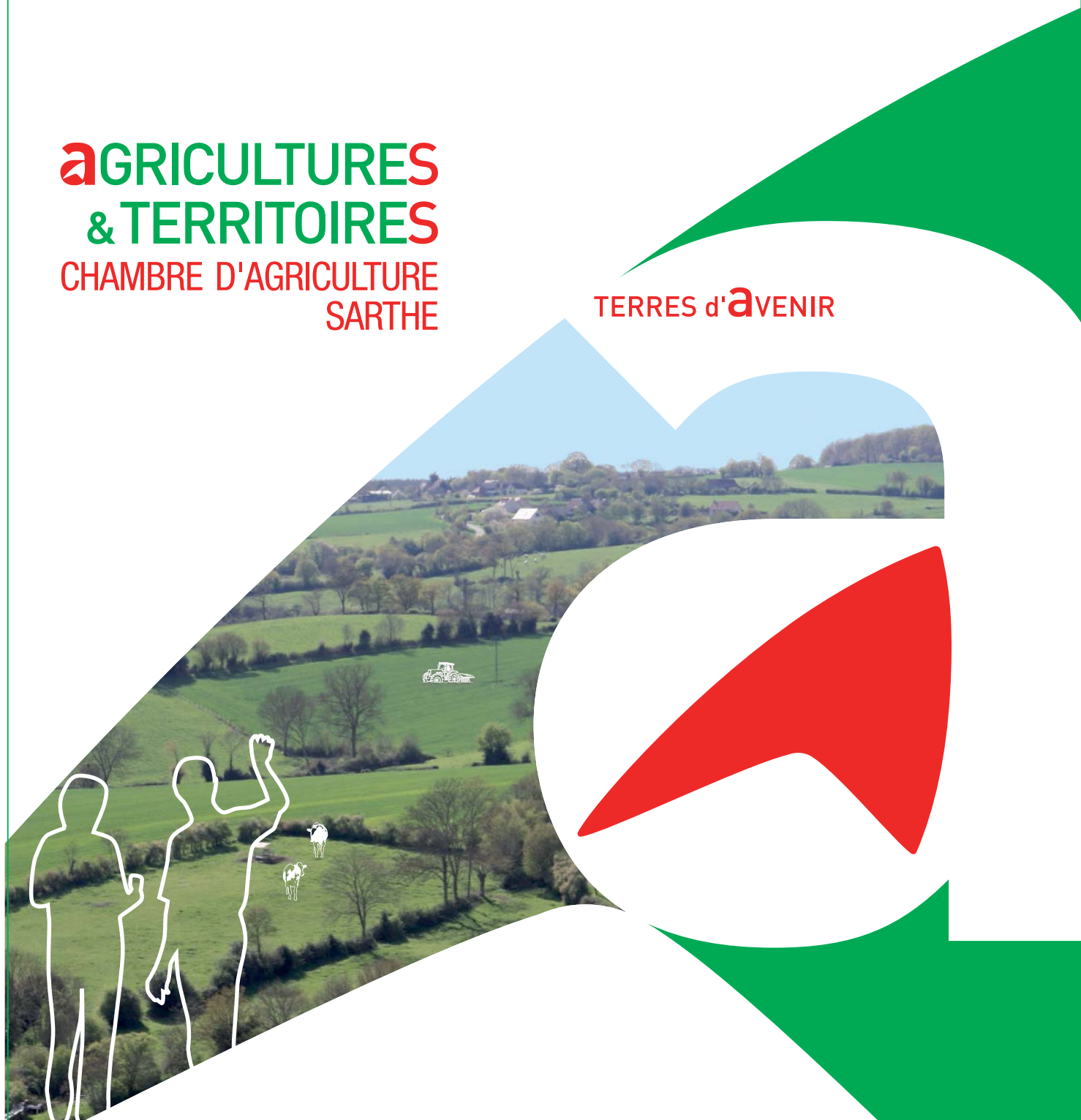


Collectivités et Chambre d'agriculture, partenaires de terrain

Construisons ensemble des projets
pour nos territoires !

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SARTHE

TERRES d'**a**VENIR



Chambre d'agriculture : le partenaire des agriculteurs et du monde rural

La Chambre d'agriculture a une double vocation

- être la voix de l'agriculture auprès des pouvoirs publics (rôle de conseil légal défini par le code rural),
- définir et promouvoir la politique agricole départementale en créant des services techniques et en contribuant à des actions de développement.

L'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics

Véritable force de propositions et d'actions pour le monde agricole et rural, la Chambre d'agriculture est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des collectivités locales. Elle prend position sur toutes les grandes décisions qui concernent l'agriculture et le territoire rural.

La Chambre d'agriculture intervient également dans les commissions compétentes en matière d'aménagement foncier, urbanisme, affaires sanitaires et sociales, enseignement et recherche, planification et organisation économique, tourisme et habitat rural.

Pour apporter les réponses aux attentes des agriculteurs et des collectivités, les élus de la Chambre d'agriculture de la Sarthe s'appuient sur l'expertise de 75 collaborateurs.

Nos métiers

- Conseil,
- Expertise,
- Analyse,
- Animation,
- Organisation.

Nos domaines d'intervention

- Economie de l'entreprise agricole et stratégie des exploitations,
- Economie et Politique Agricole Commune,
- Environnement et protection des milieux,
- Elevage,
- Agronomie - Productions végétales,
- Qualification et formation des agriculteurs,
- Aménagement,
- Paysage,
- Développement local : animation et suivi de projets,
- Agritourisme,
- Communication.



Une expertise au service des collectivités

La Chambre d'agriculture engage ses compétences et son expérience au service des territoires, de leurs élus et de leurs habitants.

La Chambre d'agriculture dispose de compétences qu'elle met au service des territoires. Ses champs d'intervention et ses métiers sont multiples et complémentaires. Son ancrage local et son savoir-faire lui permettent d'assurer ses différentes missions :

- contribuer à la réflexion collective permettant de définir les enjeux et évolutions de l'agriculture et du territoire,
- conduire des réflexions prospectives,
- éclairer les collectivités dans leurs décisions d'aménagement et les aider à définir des zones agricoles pérennes et durables,
- apporter une expertise professionnelle sur les exploitations et sur la vocation agricole des espaces,
- intégrer les enjeux de transmission et d'installation des agricultrices et agriculteurs.



Chambre d'agriculture, des élus pour débattre avec vous :

- *du maintien d'une agriculture rentable, viable, renouvelable,*
- *du développement harmonieux du territoire,*
- *de la gestion des milieux et de la protection de l'environnement,*
- *de la préservation d'un tissu social dense.*

Des équipes techniques à l'écoute de vos projets :

- *diagnostics de territoire,*
- *études prospectives,*
- *volets agricoles des PLU, des SCOT, périmètres de captage...,*
- *cartographies thématiques,*
- *stratégie paysagère,*
- *analyses des boues de station d'épuration,*
- *projets de développement local...*

Nos 3 priorités pour le département

- **une agriculture dynamique et attractive sur les territoires, contributive du développement durable,**
- **des agricultrices et agriculteurs nombreux, motivés, responsables et solidaires,**
- **des exploitations économiquement viables.**

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans tous vos projets

Repérage des exploitations agricoles

La Chambre d'agriculture assure le repérage des exploitations en tenant à jour un répertoire des départs et installations. L'objectif est d'anticiper les futures transmissions et de conserver le dynamisme du tissu rural en favorisant les installations. Des actions sont lancées canton par canton. Elles réunissent l'ensemble des acteurs du territoire en vue d'échanger sur les enjeux agricoles.

Documents d'urbanisme : SCOT, PLU, carte communale

L'équipe aménagement de la Chambre d'agriculture s'engage à vos côtés pour la réussite de votre document d'urbanisme : réduction de la consommation d'espace, préservation des espaces agricoles...

- situation de l'agriculture sur le territoire d'étude :
 - repérage des sièges d'exploitation avec localisation des bâtiments et du parcellaire exploité,
 - assolement simplifié (parcelles labourables, prairies permanentes, cultures spécialisées, bois...),
- analyse prospective de l'évolution de l'agriculture :
 - pérennité des exploitations agricoles,
 - localisation des zones à enjeux agricoles.
- propositions de zonages A et N.



Projet d'aménagement (zone d'activité, zone à urbaniser, périmètre de protection de captage...)

Les services de la Chambre d'agriculture analysent l'impact de votre projet sur l'activité agricole.

- diagnostic de l'agriculture sur le territoire d'étude,
- incidence technico-économique du projet sur les exploitations (chiffage de l'impact du projet pour chaque exploitation concernée).

Etude bocagère du territoire

Cette étude recense l'ensemble du patrimoine végétal (public et privé) du territoire.

- inventaire du maillage,
- diagnostic physique, sanitaire et technique,
- proposition d'amélioration et stratégie de pérennisation (localisation des enjeux paysagers, renouvellement et complément de maillage),
- inventaire des moyens techniques et financiers disponibles.



Insertion paysagère des sièges d'exploitation

Engagée aux côtés des agriculteurs, cette démarche vise à une intégration optimale de l'exploitation dans son environnement (bâti ancien et moderne ; végétal ; Voirie Réseaux Divers).

- **L'étude comprend différentes étapes :**

- diagnostic de situation au niveau du siège d'exploitation,
- prospective de l'évolution de l'exploitation,
- élaboration de scénarios d'aménagement,
- accompagnement lors de la réalisation des travaux (y compris les dossiers d'aides).

Développement des circuits alimentaires de proximité

Forte de sa connaissance des producteurs locaux et de son savoir-faire, la Chambre d'agriculture vous accompagne pour développer et soutenir les circuits courts de proximité sur votre territoire. Elle est ainsi à vos côtés pour identifier et valoriser les producteurs locaux ainsi que pour vous aider à mettre en place un approvisionnement local dans votre restauration collective.

- **Diagnostic des producteurs locaux :**

- identification et mobilisation des producteurs en circuits courts,
- proposition de pistes d'actions,
- accompagnement et suivi du projet.

- **Etude et accompagnement pour un approvisionnement local en restauration collective :**

- diagnostic de la restauration collective,
- diagnostic de l'offre de produits locaux,
- mise en relation des producteurs et des acheteurs/cuisiniers,
- élaboration d'un plan d'actions,
- accompagnement et suivi du projet.

Energie

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans tous vos projets en lien avec la problématique de l'énergie.

Dans le contexte énergie-climat, la Chambre d'agriculture de la Sarthe vous accompagne dans la réalisation du bilan de carbone de votre territoire. L'outil Climagri, mis en place par l'ADEME, permet de tenir compte, dans le calcul des émissions carbone, du stockage du carbone par l'agriculture et la forêt. Dans la phase plan d'actions, la Chambre d'agriculture contribue avec les acteurs locaux à la réflexion sur les leviers d'actions à mettre en place.

La Chambre d'agriculture vous apporte un appui technique en matière d'énergies renouvelables sur les territoires : photovoltaïque sur le bâti (ex : sur les établissements publics), méthanisation (la collectivité peut apporter au projet les déchets de tontes de pelouse et déchets de restauration triés). La Chambre d'agriculture peut réaliser les études de faisabilité vous permettant de vérifier l'opportunité du projet.



Etude préalable à l'épandage des boues de station d'épuration

Forte de sa connaissance des sols agricoles et de l'expertise de ses conseillers (pédologues, conseillers productions végétales, cartographes), la Chambre d'agriculture élabore le plan d'épandage des boues d'épuration de votre commune dans le respect de la réglementation.

- expertise agronomique des sols (visites de terrains, sondages...),
- plan d'aptitude agronomique des sols à recevoir l'épandage des boues d'épuration,
- cartographie du parcellaire et de l'assolement des agriculteurs concernés,
- scénarios d'épandage des boues de station d'épuration.

Suivi agronomique obligatoire des boues de station d'épuration

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans le suivi de l'épandage des boues. L'objectif est de vérifier l'innocuité des boues et d'assurer leur valorisation sur le plan agronomique.

- réalisation d'un travail de veille,
- accompagnement des agriculteurs qui acceptent de prendre des boues sur leurs parcelles,
- analyses des boues et des terres par le laboratoire de la Chambre d'agriculture,
- création et ajustement d'un plan prévisionnel d'épandage.

Analyses de boues de station d'épuration

En collaboration avec le laboratoire du Conseil général, le laboratoire d'analyses et de recherche de la Chambre d'agriculture analyse les boues issues de la station d'épuration de votre commune et vous apporte toutes les garanties (réglementaires et techniques) nécessaires.

- garantie réglementaire : les collectivités sont responsables des boues de leur station d'épuration jusqu'à leur élimination. Or l'épandage de celles-ci ne peut être pratiqué que si elles présentent un intérêt pour les sols ou la nutrition des cultures et plantations,
- analyses : recherche des métaux dans les boues et les sols ; vérification que les teneurs sont conformes aux limites fixées par l'arrêté du 1^{er} janvier 1998,
- établissement du bulletin d'analyse avant épandage (à remettre obligatoirement aux agriculteurs) avec mention des teneurs de la boue et des seuils à ne pas dépasser pour les éléments traces métalliques et organiques.

Analyses de terre

Le laboratoire de la Chambre d'agriculture réalise les analyses de sols rendues obligatoires par l'arrêté du 1^{er} janvier 1998. Une analyse doit être pratiquée une première fois avant tout épandage et au minimum tous les dix ans ou après l'ultime épandage sur ce sol. Le flux cumulé des éléments traces métalliques sur 10 ans doit alors être vérifié.

Les analyses à réaliser sont la mesure du pH et le dosage des éléments traces métalliques. Agréé par le ministère de l'agriculture et de la pêche, le laboratoire de la Chambre d'agriculture de la Sarthe assure ces mesures.

Les analyses de terre peuvent aussi être réalisées dans le cadre de la création d'espaces verts ou de l'entretien de ceux-ci. L'analyse agronomique et/ou granulométrique permettra de vérifier la pertinence d'un apport d'engrais et donnera aux services espaces verts des indications précieuses sur la structure des sols.

Gérer et aménager en préservant l'espace agricole

Fort d'un tissu économique et rural diversifié, notre département voit sa population augmenter et ses infrastructures s'accroître. Signe de dynamisme, ce développement tend à fragmenter les espaces agricoles provoquant une interpénétration grandissante entre l'agriculture et les autres utilisateurs de l'espace. La construction de lotissements, routes, zones d'activités peut entraîner de lourdes contraintes pour les agriculteurs et provoquer l'instabilité économique de leur exploitation. La communication entre les collectivités locales et les agriculteurs est ainsi essentielle pour bien appréhender l'impact des projets.



Le foncier est une ressource épuisable. Chacun doit mesurer les enjeux et la nécessité de trouver les points d'équilibre pour le développement harmonieux de notre territoire.

La Chambre d'agriculture met sa connaissance du monde rural et son expertise technique au service des collectivités territoriales et des acteurs économiques pour développer le dynamisme et la cohérence de nos territoires : aménagement, développement des circuits, gestion des espaces.

Jean-Loïc LANDREIN,
Président de la Chambre d'agriculture

ZOOM sur l'agriculture du département

La Sarthe est couverte à 85 % de cultures et forêts

La Surface Agricole Utile représente **415 900 ha** (483 000 ha en 1970) sur les 624 400 ha que compte le département.

Avec 114 700 ha de surfaces boisées et peupleraies, la Sarthe est aussi le département le plus boisé du grand-ouest.

Un poids économique important

Les exploitations agricoles génèrent **23 000 emplois** (chefs d'exploitation, salariés en agriculture, agroalimentaire et organisations agricoles). Un chiffre d'affaires agricoles de 793 millions d'euros.

Une agriculture de qualité

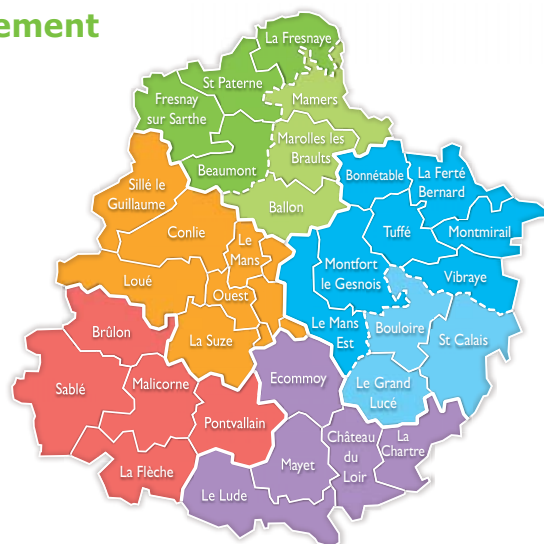
1 800 agriculteurs sont engagés dans des productions sous signe officiel de qualité : Label Rouge (Loué, Porcs de la Sarthe, Bœuf Fermier du Maine, Limousin Blason prestige, Bœuf Blonde d'Aquitaine) AOC (Vins de Jasnières et Coteaux du Loir, viande bovine Maine-Anjou), Agriculture Biologique, FQRN, CCP...

Chambre d'agriculture : la force d'un réseau de proximité

**Une équipe de conseillers entreprise/développement
sur votre secteur**

4 bureaux de proximité

- Bureau de Fresnay-sur-Sarthe - Tél. : 02 43 97 36 95
- Bureau du Mans - Tél. : 02 43 29 24 04
- Bureau de Sablé-sur-Sarthe - Tél. : 02 43 95 70 19
- Bureau d'Ecommoy - Tél. : 02 43 24 99 18
- Bureau de Bouloire - Tél. : 02 43 35 22 55



**Des conseillers spécialisés regroupés
au Mans** (siège de la Chambre
d'agriculture)



- conseils installation, entreprise, bâtiment, productions végétales et élevage,
- protection phytosanitaire des espaces,
- animation de projets de développement,
- diagnostic et aménagement du territoire,
- insertion paysagère,
- plantation de haies.

**Un laboratoire d'analyses et de
recherche** (agrégé par le ministère de
l'agriculture et de la pêche).



126, rue de Beugé
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 28 65 86 - Fax : 02 43 47 02 52
Courriel : larca@sarthe.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SARTHE

15, rue Jean Grémillon - 72013 LE MANS Cedex 2
Tél. : 02 43 29 24 24 - Fax : 02 43 29 24 25
Courriel : direction@sarthe.chambagri.fr